

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 01236

Numéro SIREN : 382 032 480

Nom ou dénomination : H 3 M

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2020 sous le numéro de dépôt 1967

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/1967

Déposant :

Nom/dénomination : H 3 M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 382 032 480

N° gestion : 1995 B 01236

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/02/2018	et clos le	31/01/2019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal ☒
Si PME innovantes, cocher la case ☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
SAS H3M - La compagnie des petits				
SIRET			3 8 2 0 3 2 4 8 0 0 0 2 7 1	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
8-10 Avenue Lamartine ZAC de l' Agavon 13170 LES PENNES MIRABEAU				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
Activités exercées	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,33 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit 326 696
		Bénéfice imposable à 15 %	0	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quinquies art. 238quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%				
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐				
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :				
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité				
Visur conventionné ☐ Visa : CGA ☐				
Nom, adresse, téléphone, Télécopie				
- du comptable : PwC Entrepreneurs				
10 Place de la Joliette 13567 Marseille Tél : 04 91 99 30 00				
- du conseil : Tél :				
- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :				
- N° d'agrément :				



C9

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits du 01/02/2018

Adresse 8-10 Avenue Lamartine 13170 LES PENNES MIRABEAU au 31/01/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MADAME CHIAPPONI MARIE AGNES DIRECTRICE DES ACHATS				21, Rue SAINTE 13001 MARSEILLE				
2	MONSIEUR MEYER JEAN EMMANUEL HAMEAU DE LA DIOTTE				Hameau DE LA DIOTTE 13010 MIMET				
3	MADAME RUGGIERI CHRISTINE RESP. ADMINISTRATIF ET FINANCIER				Traverse DE LA CARANSANE 13011 MARSEILLE				
4	MADAME ESCOT CLAIRE RESP. SYSTEME INFORMATIQUE				176, Allée DES PINS 13680 LANCON DE PROVENCE				
5	MONSIEUR ROCHAIX ERIC DIRECTEUR OPERATIONNEL				44, Avenue JEAN 13100 AIX EN PROVENCE				
6	MONSIEUR YIU DANIEL VICE PRESIDENT				5, Square DE L AVENUE DU BOIS 75116 PARIS				
7	MADAME DARNE OGIER CATHERINE RESPONSABLE DES VENTES				3, Chemin DE LA COURONNE 69420 CONDRIEU				
8	MADAME OLLIER CHRISTINE RESP REGIONALE MERCHANDISING				58, Montée DU CASTELAR 83460 TARADEAU				
9	MONSIEUR MUNOZ OLIVIER DIRECTEUR COMMERCIAL				250, Chemin DES RIBES 83560 GINASSERVIS				
10	MADAME GERARD KAREN RESP REGIONALE				96, LA BINETTERIE 37150 BLERE				
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)
1		2	3	4	5	6	7	8	9
1	87 517				87 517	3 398			90 916
2	53 777				53 777	153			53 931
3	55 817			44	55 861	1 144			57 006
4	48 457			59	48 516	91			48 608
5	171 361		5 809		177 171	12 806	12 090		202 068
6	122 940				122 940	4 760			127 701
7	61 347	2 490			63 837	17 497	6 420		87 755
8	42 632				42 632	3 327	5 523		51 483
9	75 463		5 031		80 494	15 207	9 737		105 440
10	42 277				42 277	9 172	5 596		57 046
**	761 594	2 490	10 841	103	775 030	67 560	39 367		881 958

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		121
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		13 934
Total		14 056

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	896 014	- de l'exercice 2019.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	881 039	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire YIU KAI KWONG Président		A LES PENNES MIRABEAU , le 04/07/2019 Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 8-10 Avenue Lamartine 13170 LES PENNES MIRABEAU		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 8 2 0 3 2 4 8 0 0 0 2 7 1		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le. 31/01/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	941 570 2 320
		Fonds commercial (1) AH	AI	10 105 895 10 105 895
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	152 500 152 500
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	447 480 217 545 229 934
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	5 460 782 4 367 540 1 093 241
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	539 909 539 909
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	3 500 000 3 500 000
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	762 762
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	723 947 723 947
TOTAL (II) BJ		BK	21 875 168 5 679 157 16 196 011	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	484 412 56 339 428 072
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	8 458 113 654 620 7 803 492
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	80 547 80 547
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	335 945 11 029 324 916
		Autres créances (3) BZ	CA	1 835 587 1 835 587
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
		Disponibilités CF	CG	521 982 521 982
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	2 883 936 2 883 936
TOTAL (III) CJ		CK	14 600 525 721 990 13 878 535	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Ecart de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	36 475 694 6 401 147 30 074 547	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 4 522 990		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an CR		
Immobilisations	Non recensée	Stocks :	Non recensée	
		Créances :	Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



C9

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS H3M - La compagnie des petits		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 016 000...)			DA	8 016 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	467 416
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	300 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	577 403
	Report à nouveau			DH	(1 106 418)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(39 040)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	8 215 361
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	60 244
	Provisions pour charges			DQ	5 507
	TOTAL (III)			DR	65 751
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 700 060
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	563 329
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 530 543
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 339 379
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	466 193
	Autres dettes			EA	193 928
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	21 793 435	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	30 074 547	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	21 319 721
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 914 128	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	19 540 119	FB	2 116 290	FC	21 656 410	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	279 083	FH	193 656	FI	472 740	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	19 819 203	FK	2 309 947	FL	22 129 150	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	33 234	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	228 414	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 015	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	22 391 814
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	12 034 785	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 185 652)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	149 250	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(17 060)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	7 762 456	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	557 240	
	Salaires et traitements*					FY	5 721 024	
	Charges sociales (10)					FZ	1 587 915	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	368 675
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	410 567
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	19 253
	Autres charges (12)					GE	170 405	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	26 578 860
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 187 046)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5 562
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	5 562	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	50 828
	Différences négatives de change						GS	116
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	50 945
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(45 383)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(4 232 429)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 233 518	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	290 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	135 320	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 658 838	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	964 285	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	501 163	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 465 449	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 193 389	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	28 056 215	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	28 095 255	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(39 040)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	159 675
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	52 001	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	156 627	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
Voir état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

SAS H3M - La compagnie des petits

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	11 258 041	KE		KF	366 486	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	345 115	KT		KU	105 352	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	3 804 526	KW		KX	339 217	
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 640 848	LC		LD	113 849	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	20 135	LL		LM	519 774	
	TOTAL III					LN	5 810 625	LO		LP	1 078 194	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	3 500 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP	762	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	717 871	IU		IV	29 712		
TOTAL IV					LQ	4 218 633	LR		LS	29 712		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	21 287 300	OH		OJ	1 474 392
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3				4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	422 240	LW	11 202 286	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	2 988	MK	447 480	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	342 593	MN	3 801 150	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	95 065	MT	1 659 631	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	539 909	NF		
	TOTAL III			IV		NG	440 647	NH	6 448 171	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations			IO		OX		OY	3 500 000	OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	762	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	23 635	2F	723 947	2G			
TOTAL IV			I3		2J	23 635	2K	4 224 710	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OK	886 524	OL	21 875 168	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/01/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS H3M - La compagnie des petits</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 086 983	PF	9 188	PG	2 100	PH	1 094 070	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	168 257	QA	50 389	QB	1 100	QC	217 545	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 048 650	QE	212 834	QF	287 590	QG	2 973 895	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 388 723	QM	96 262	QN	91 340	QO	1 393 645	
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	4 605 631	QV	359 486	QW	380 031	QX	4 585 086	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	5 692 614	OP	368 675	OQ	382 132	OR	5 679 157	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			N0			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
--	--

Cegid Group

Cg

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Cadre A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US							
	Autres immobilisations financières			UT	723 947	UV		UW	723 947						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	13 235		13 235								
	Autres créances clients			UX	322 710		322 710								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) 10)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 538		1 538								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	3 866		3 866								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	303 534		303 534								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	2 780		2 780								
		Divers		VP	1 123 851		1 123 851								
	Groupe et associés (2)			VC	312 698		312 698								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	87 318		87 318								
	Charges constatées d'avance			VS	2 883 936		2 883 936								
	TOTAUX			VT	5 779 418	VU	5 055 470	VV	723 947						
RENOUVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD											
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF											
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	1 914 128		1 914 128								
		à plus d'1 an à l'origine		VH	785 931		312 217		473 713						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A											
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	16 530 543		16 530 543								
Personnel et comptes rattachés				8C	557 276		557 276								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	520 331		520 331								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E												
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	213 550		213 550									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	48 221		48 221									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	466 193		466 193								
Groupe et associés (2)				VI	563 329		563 329								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	193 928		193 928								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	21 793 435	VZ	21 319 721		473 713						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	563 329					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	374 889	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits

Néant ☐Exercice N. clos le :
31/01/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	4 549	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 549			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	38 522	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	42 394	
	Amendes et pénalités	WJ	3 772	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % }					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions }					WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO		
							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	76 747		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
		- imposées au taux de 0 %								WH			
		- imposées au taux de 19%								WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI		YG	257 851
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI		XJ	326 696
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	326 696

SAS H3M - La compagnie des petits

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS H3M - La compagnie des petits</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	3 396 173	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	3 396 173	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	326 696	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 722 869	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	104 829	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Voir état annexe	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
CONTRIBUTION SOC. DE SOLIDARITE	9K	19 369	9L 38 649
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	38 622	YO 76 747
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAS H3M - La compagnie des petits

[illegible]

Cg

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS H3M - La compagnie des petits</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(1 088 945)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(17 472)			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZF					
	TOTAL I	OF	(1 106 418)			ZG	(17 472)				
						TOTAL II	ZH	(17 472)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	3 856 697			YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR	3 312 784				
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNIS	Sous-traitance					YT	22 124				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 800 586			YQ	3 244 383				
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	92 782				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 191 595				
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	65 055			ST	3 211 571				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	7 762 456				
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	557 240				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	557 240				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					YY	3 944 889				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	1 835 595				
DIVERS	Montant brut des salaires *					OB	5 595 263				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegrid Group



C9

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	LOGICIELS 01/01/2018	4 890	2 100		2 789
	2	DROIT ENTREE 01/01/2018	135 320			135 320
	3	FONDS DE COMMERCE 01/01/2018	282 030			282 030
	4	ENSEIGNES CHEZ FRANCHISES 01/01/2018	2 988	1 100		1 887
	5	INST AGCMT MARSEILLE 01/01/2018	342 593	287 590		55 003
	6	MOBILIER 01/01/2018	92 026	88 443		3 583
	7	MATERIEL DE BUREAU 01/01/2018	3 039	2 897		141
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	(2 789)	(2 789)				
	2	(135 320)	135 320				
	3	290 000	7 969				
	4	(1 887)	(1 887)				
	5	(55 003)	55 003				
	6	(3 583)	(3 583)				
	7	(141)	(141)				
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		190 755				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits				Néant	☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 <i>bis</i> du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS H3M - La compagnie des petits

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/02/2018 et clos le : 31/01/2019 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	226
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	2
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	22 129 150
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	10 758
TOTAL 1	OX	22 139 909

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 015
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	33 234
Variation positive des stocks	OD	2 280 718
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	22 265
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2 337 233

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	12 184 035
Variation négative des stocks	OQ	77 440
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 794 043
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	8 151
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	170 405
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	190 755
TOTAL 3	OJ	17 424 832

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 7 052 310

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330 CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 AC et 1329-DEF).	SA	7 052 310

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Cegid Group

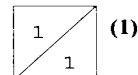
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/01/2019

N° SIRET 3 8 2 0 3 2 4 8 0 0 0 2 7 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS H3M - La compagnie des petits

ADRESSE (voie) 8-10 Avenue Lamartine

CODE POSTAL 13170

VILLE LES PENNES MIRABEAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	166 999
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2019

N° SIRET 3 8 2 0 3 2 4 8 0 0 0 2 7 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS H3M - La compagnie des petits

ADRESSE (voie) 8-10 Avenue Lamartine

CODE POSTAL 13170 VILLE LES PENNES MIRABEAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SCI	Dénomination	GROUPE BH
N° SIREN (si société établie en France)	834970873	% de détention	99.98
Adresse :	N° 8/10	Voie	Avenue Lamartine
	Code Postal 13751	Commune	Les Pennes Mirabeau
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



C9

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS H3M - La compagnie des petits

382032480 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	249 716

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	4 161 938
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Cegid Group



C9

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/02/2018	Clos le	31/01/2019
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS H3M - La compagnie des petits 8-10 Avenue Lamartine ZAC de l' Agavon 13170 LES PENNES MIRABEAU	38203248000271
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année. ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	4 161 938
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	249 716
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	249 716
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	249 716
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	249 716
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	249 716
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	249 716

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	249 716

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits

8-10 Avenue Lamartine
ZAC de l' Agavon
13170 LES PENNES MIRABEAU

[illegible]



Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits

8-10 Avenue Lamartine
ZAC de l' Agavon
13170 LES PENNES MIRABEAU

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits

8-10 Avenue Lamartine
ZAC de l' Agavon
13170 LES PENNES MIRABEAU

[illegible]

H3M

31/01/2019

RAPPORT DE GESTION



SOMMAIRE

Présentation des comptes	3
Méthodes d'évaluation	3
Activité de la société	3
1. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice	3
Evolution des établissements LCDP en France et à l'export	5
2. Situation de la société et événements importants survenus au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de celui-ci	6
3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	6
4. Recherche et développement	7
5. Sociétés contrôlées	7
6. Délais de paiement	7
Résultats - Affectation	8
1. Résultat de l'exercice	8
2. Approbations des comptes	8
3. Proposition d'affectation du résultat	8
4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	9
5. Observations du comité d'entreprise	9
6. Dépenses non déductibles fiscalement	9
Conventions réglementées	9
TABEAU DES RESULTATS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	10

2

DY

H 3 M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.010.000 €
Siège social: 8-10 avenue Lamartine Pôle d'activité l'Agavon
13751 – Les Pennes Mirabeau Cedex
RCS Aix En Provence B 382 032 480

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle en exécution des prescriptions légales et réglementaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion au cours l'exercice clos le 31 janvier 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Présentation des comptes

Méthodes d'évaluation

Nous allons vous présenter les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe légale) que nous soumettrons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Activité de la société

1. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

3

D9

Le chiffre d'affaires d'H3M s'est élevé à 22 129 K€ contre 22 151 K€ l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est réparti de la manière suivante :

	France	Exportation	Total
Vente de marchandise	19 540 119	2 116 290	21 656 410
Production vendue de services	279 083	193 656	472 740
CA net	19 723 462	2 427 810	22 151 272

La marge globale ressort à 54,90 % du CA contre 49,80 % sur N-1.

Charges d'exploitation

	janv-19	janv-18
Achats de marchandises	12 034 785	10 640 721
Variation de stock (m/ses)	-2 185 653	293 507
Achats de m.p & aut.approv.	149 250	163 925
Variation de stock (m.p.)	-17 060	20 335
Autres achats & charges externes	7 762 457	6 435 483
Impôts, taxes et vers. assim.	557 240	521 415
Salaires et Traitements	5 721 024	5 309 025
Charges sociales	1 587 916	1 384 028
Amortissements et provisions	798 496	682 667
Autres charges	170 405	124 757
Total	26 578 861	25 575 860

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 721 K€ contre 5 309 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 1 588 K€ dont un effet CICE de 258 K€ contre 1 384 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 226 personnes dont 1 apprenti et 2 handicapés.

Le résultat d'exploitation s'établit à -4 052 K€ pour l'exercice contre -3 176 K€ pour l'exercice précédent.

L'excédent brut d'exploitation s'établit à - 3 448 K€ contre - 2 541 K€ pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement s'établit sur l'exercice à 638 K€ contre - 1 706 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à - 4 097 K€ contre -3 360 K€ l'exercice précédent.

Le résultat net s'établit ainsi à -39 K€ contre -17 K € pour l'exercice précédent.

Concernant l'endettement financier net, le gearing (taux d'endettement financier net) s'établit à 26,51 % contre 23,44 % l'année précédente.

Le calcul de ce taux ne prend pas en compte les engagements financiers relatifs aux contrats de crédit baux immobiliers.

EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS LCDP EN FRANCE ET A L'EXPORT

- En France

COMMISSION AFFILIATION

OUVERTURES AFFILIES (0)	FERMETURES AFFILIES (9)
	Vire Annonay Le Puy Lons Le Saulnier Bourgoin Jailleu
	Villeneuve/ Lot Cherbourg Lyon 8 Angoulins
TRANSFERT DES FRANCHISES => NEANT	

SUCCURSALES LCDP

OUVERTURES DE SUCCURSALES (0)	FERMETURES SUCCURSALES (2)
	Toulouse Franconville

FRANCHISE

FERMETURE (0)

- **Export-Intracommunautaire**

OUVERTURES (1)	FERMETURES (0)
Gijon (Espagne)	

2. SITUATION DE LA SOCIETE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE CELUI-CI

Evénements au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2019 :

Le 28 juin 2018, le tribunal de commerce de Boulogne Sur Mer a arrêté la cession des actifs des sociétés suivantes au profit de la société H3M :

- SAS LA CENTRALE DES MULTIPLES (CDM) ;
- SCI CDM ;
- SCI CDM 2 ;
- EURL OPALE LOGISTIQUE ;
- SARL MONNIER DISTRIBUTION MARKETING (MDM) ;
- SASU UNIVERSAL CONCEPT SERVICE ;
- SARL N.J.B.

Les actifs de ces sociétés ont été rachetés pour un montant global de 530 K€.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2018, une augmentation de capital par incorporation de réserves a été votée à l'unanimité pour un montant de 3 006 K€ portant ainsi le capital social à 8 016 K€.

Les abandons de créances octroyés aux sociétés Texroc et Lcdp ont été comptabilisés en résultat exceptionnel et ont généré un impact négatif de 882 K€.

L'abandon de créances dont a bénéficié H3M a généré un impact positif de 5 200 K€.

L'impact net des abandons de créances octroyés et reçus est donc positif pour un montant de 4 318 K€.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré une érosion de l'activité due à une conjoncture économique et sociale particulièrement difficile, les efforts accomplis par la direction et l'ensemble des équipes ont permis de stabiliser la situation.

Les actionnaires ont maintenu leur appui et leur soutien à la société.

Les investissements réalisés, le travail sur la nouvelle plateforme de marque et l'intégration des nouvelles activités de puériculture contribueront à l'amélioration des résultats dans les prochains exercices.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les sociétés n'ont pas d'activité en matière de recherche et développement.

5. SOCIETES CONTROLEES

Pour faire droit aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice précédent la Société a pris les participations suivantes :

- SCI Groupe BH à 99.9% au 31 Janvier 2018.

6. DELAIS DE PAIEMENT

En application de l'article D.441-6-1 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 janvier 2019 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				450
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)					17 583 267 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	9,02 %	8,57 %	6,69 %	56,55 %	80,84 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	79,46 %				

7

37

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	
Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Jusqu'à 180 jours Délais légaux : 60 jours

Résultats - Affectation

1. RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos du 31 janvier 2019 se traduit par un déficit de 39 040 € contre un déficit de 17 472 € l'exercice précédent.

2. APPROBATIONS DES COMPTES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe comptable) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de – 39 040 €.

3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le déficit de l'exercice qui s'élève à -39 040 € en totalité au poste REPORT A NOUVEAU.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

4. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

5. OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Au présent rapport est annexé le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

6. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée.

Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Nous vous rappelons que le présent rapport et la résolution relative à l'affectation des résultats devront être déposés avec les comptes annuels auprès du registre du commerce et des sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Au bénéfice de tout ce qui vous est exposé, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en votant les résolutions qui vous sont proposées.

Votre commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Le Président

M Kai Yiu

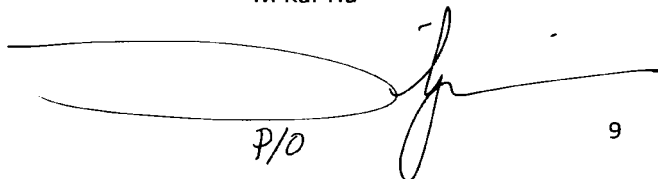

P/O 9

TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES



CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	8 016 000	5 010 000	5 010 000	5 010 000	5 010 000
Nombre d'actions	167 000	167 000	167 000	167 000	167 000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffres d'affaires hors taxes	22 129 151	22 151 272	25 150 326	26 509 896	27 881 119
EBE	-3 447 575	-2 540 615	-1 560 323	-29 371	-1 354 763
Dot. Amortissements et provisions	798 496	682 667	700 511	559 238	639 391
Résultat net	-39 040	-17 472	82 950	97 523	147 888
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
EBE/ Action	-20,64	-15,21	-9,34	-0,18	-8,11
Résultat net / Action	-0,23	-0,10	0,50	0,58	0,89
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	226	200	198	204	212
Masse salariale	7 308 940	6 693 052	6 632 920	6 317 840	6 457 499

10

DY

Thierry CECOTTI
22, route d'Espagne
31100 TOULOUSE

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale de Toulouse

CQFD AUDIT
Christophe DOMENGES
48, rue de cartou
47000 AGEN

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale d'Agen

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

SAS H3M

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****SAS H3M****EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019**

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Agen et Toulouse le 22 juillet 2019

Les commissaires aux comptes,

SARL CECOTTI Thierry
Route d'Espagne
31 100 TOULOUSE

CQFD AUDIT
48, rue de Cartou
47 000 AGEN

T CECOTTI



C DOMENGES



Thierry CECOTTI
22, route d'Espagne
31100 TOULOUSE

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale de Toulouse

CQFD AUDIT
Christophe DOMENGES
48, rue de cartou
47000 AGEN

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale d'Agen

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS H3M

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****SAS H3M****EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS H3M** relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe concernant les abandons de créances dont a bénéficié la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « Fonds de commerce » de l'annexe, sous paragraphe de la note « Règles et méthodes comptables » précise les modalités d'évaluation des fonds de commerce.

Nous avons examiné les modalités d'évaluation de ces fonds de commerce, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

- La société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des stocks » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de cette approche.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.
Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Agen et Toulouse, le 22 juillet 2019

Les commissaires aux comptes,

SARL CECOTTI Thierry
Route d'Espagne
31 100 TOULOUSE

T CECOTTI



CQFD AUDIT
48, rue de Cartou
47 000 AGEN

C DOMENGES



Annexe au rapport sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan SAS H3M – La compagnie des petits

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/19	Net au 31/01/18
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	943 891	941 571	2 320	8 503
Fonds commercial	10 105 896		10 105 896	10 027 235
Autres immobilisations incorporelles	152 500	152 500		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	447 480	217 546	229 934	176 858
Autres immobilisations corporelles	5 460 782	4 367 541	1 093 241	1 008 001
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes	539 910		539 910	20 135
Immobilisations financières				
Participations	3 500 000		3 500 000	3 500 000
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés	762		762	762
Prêts				
Autres immobilisations financières	723 948		723 948	717 871
ACTIF IMMOBILISE	21 875 169	5 679 157	16 196 012	15 459 366
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	484 412	56 340	428 072	411 655
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 458 113	654 621	7 803 493	5 891 948
Avances et acptes versés	80 547		80 547	98 961
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	335 946	11 030	324 916	1 123 557
Autres créances	1 835 588		1 835 588	6 384 517
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	521 983		521 983	340 514
Charges constatées d'avance	2 883 937		2 883 937	2 423 221
ACTIF CIRCULANT	14 600 526	721 990	13 878 536	16 674 373
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	36 475 694	6 401 147	30 074 547	32 133 738

Bilan SAS H3M – La compagnie des petits

	Net au 31/01/19	Net au 31/01/18
PASSIF		
Capital		
Capital	8 016 000	5 010 000
dont versé	8 016 000	5 010 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	467 416	467 416
Ecart de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	577 403	3 583 403
Report à nouveau	-1 106 418	-1 088 946
Résultat		
Résultat de l'exercice	-39 040	-17 472
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	8 215 361	8 254 401
Provisions pour risques	60 244	76 142
Provisions pour charges	5 507	8 454
PROVISIONS	65 751	84 596
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 700 060	2 275 268
Emprunts et dettes financières diverses	563 330	563 330
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 530 544	18 812 658
Dettes fiscales et sociales	1 339 380	1 813 338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	466 193	27 816
Autres dettes	193 928	291 150
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		11 181
DETTES	21 793 435	23 794 741
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	30 074 547	32 133 738



Compte de résultat SAS H3M – La compagnie des petits

	du 01/02/18 au 31/01/19 12 mois	du 01/02/17 au 31/01/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France	21 656 411	21 718 162
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	472 740	433 110
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	22 129 151	22 151 272
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	33 234	76 548
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	228 414	170 373
Autres produits	1 015	1 289
Total des produits d'exploitation	22 391 814	22 399 482
Achats de marchandises	12 034 785	10 640 721
Variation de stock de marchandises	-2 185 653	293 507
Achats matières premières et autres approvisionnements	149 250	163 925
Variation de stock de mat. premières & autres approv.	-17 060	20 335
Autres achats & charges externes	7 762 457	6 435 483
Impôts, taxes et versements assimilés	557 240	521 415
Salaires et Traitements	5 721 024	5 309 025
Charges sociales	1 587 916	1 384 028
Dotations aux amortissements sur immobilisations	368 675	494 796
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	410 568	167 417
Dotations d'exploitation aux provisions	19 253	20 454
Autres charges	170 405	124 757
Total des charges d'exploitation	26 578 861	25 575 860
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 187 046	-3 176 377
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	5 562	
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		288
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	5 562	288
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	50 829	183 446
Différences négatives de change	117	808
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	50 945	184 254
RESULTAT FINANCIER	-45 383	-183 967
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4 232 430	-3 360 344



C9

Compte de résultat SAS H3M – La compagnie des petits

	du 01/02/18 au 31/01/19 12 mois	du 01/02/17 au 31/01/18 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 233 519	2 498 064
Produits exceptionnels sur opération en capital	290 000	3 600 000
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges	135 320	858 380
Total produits exceptionnels	5 658 839	6 956 444
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	964 286	1 408 572
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	501 164	2 069 680
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		135 320
Total charges exceptionnelles	1 465 449	3 613 573
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 193 389	3 342 872
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	28 056 215	29 356 214
TOTAL DES CHARGES	28 095 256	29 373 687
BENEFICE OU PERTE	-39 040	-17 472

Annexe SAS H3M – La compagnie des petits

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques	x		
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Charges financières incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations		x	
- Détail des amortissements	x		
- Stocks et en-cours	x		
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Valeurs mobilières de placement		x	
- Dépréciation des actifs		x	
- Dépréciation des stocks			
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions	x		
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

Annexe SAS H3M – La compagnie des petits

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst		x	
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Frais accessoires d'achat			x
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale		x	
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées	x		
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail	x		
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Faits caractéristiques SAS H3M – La compagnie des petits

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 28 juin 2018, le tribunal de commerce de Boulogne Sur Mer a arrêté la cession des actifs des sociétés suivantes au profit de la société H3M :

- SAS LA CENTRALE DES MULIPLES (CDM) :
- SCI CDM :
- SCI CDM 2 :
- EURL OPALE LOGISTIQUE :
- SARL MONNIER DISTRIBUTION MARKETING (MDM) :
- SASU UNIVERSAL CONCEPT SERVICE :
- SARL N.J.B.

Les actifs de ces sociétés ont été rachetés pour un montant global de 530 K€.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 05/12/2018, une augmentation de capital par incorporation de réserves a été votée à l'unanimité pour un montant de 3 006 K€ portant ainsi le capital social à 8 016 K€.

Les abandons de créances octroyés aux sociétés Texroc et Lcdp ont été comptabilisées en résultat exceptionnel et ont généré un impact négatif de 882 K€

L'abandon de créances dont a bénéficié H3M a généré un impact positif de 5 200 K€.

L'impact net des abandons de créance octroyés et reçus est donc positif pour un montant net positif de 4 318 K€.

Règles et méthodes comptables SAS H3M – La compagnie des petits

Désignation de la société : SAS H3M – La compagnie des petits

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 janvier 2019, dont le total est de 30 074 547 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 39 040 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 février 2018 au 31 janvier 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Règles générales**

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité d'exploitation a été maintenu compte tenu du soutien apporté par les associés et leur volonté de soutenir la société sur les 12 prochains mois à compter de la clôture de l'exercice clos le 31 janvier 2019.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Concessions et Brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables SAS H3M - La compagnie des petits

Fonds de commerce

Suite à la mise en place de la nouvelle réglementation ANC 2015-06 (modifiant le règlement ANC 2014-03) dont la principale modification concerne l'amortissement et la dépréciation des actifs incorporels notamment les fonds commerciaux, une présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial est imposée, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les fonds de commerce chez H3M correspondent aux droits d'entrée et fonds commerciaux des magasins acquis.

Ils sont évalués à la date de clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon les règles et méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel.

Lorsque la valeur actuelle des actifs incorporels devient durablement inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Règles et méthodes comptables SAS H3M – La compagnie des petits

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SAS H3M - La compagnie des petits , prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est calculé à la clôture de l'exercice sur la base des rémunérations éligibles.

Ce produit est comptabilisé en diminution des charges de personnel (rubrique "charges sociales") conformément à la préconisation de la note d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

*Informations relatives au bilan SAS H3M – La compagnie des petits***INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN*****Actif immobilisé***

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 258 041	366 486	422 241	11 202 286
Immobilisations incorporelles	11 258 041	366 486	422 241	11 202 286
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	345 115	105 353	2 988	447 480
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 804 526	339 218	342 594	3 801 150
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 640 848	113 849	95 066	1 659 632
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	20 135	519 774		539 910
Immobilisations corporelles	5 810 625	1 078 194	440 648	6 448 172
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 500 000			3 500 000
- Autres titres immobilisés	762			762
- Prêts et autres immobilisations financières	717 871	29 712	23 636	723 948
Immobilisations financières	4 218 634	29 712	23 636	4 224 710
ACTIF IMMOBILISE	21 287 300	1 474 393	886 524	21 875 169

*Informations relatives au bilan SAS H3M – La compagnie des petits***Immobilisations incorporelles**

Fonds commercial

31/01/2019

Éléments achetés	5 582 905
Éléments reçus en apport	
Total	5 582 905

Immobilisations corporelles

L'essentiel des immobilisations de la société est constitué par des aménagements, mobiliers et matériels informatiques des magasins. Ces différents éléments sont globalement exploités de façon indissociable et n'ont donc pas à être décomposés.

Immobilisations financières

Titres de participations :

La société a, au cours de l'exercice clos au 31/01/2018, apporté les murs du siège social à la SCI GROUPE BH pour une valorisation de 3 500 000€.

H3M détient 99,98% du capital de la SCI GROUPE BH.

Informations relatives au bilan SAS H3M -- La compagnie des petits

Détail des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	1 086 983	9 189	2 101	1 094 071
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gén. agenc. aménagements constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels	168 257	50 389	1 101	217 546
Inst. gén. agencements et aménag. divers	3 048 651	212 835	287 590	2 973 895
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 388 724	96 263	91 341	1 393 646
Emballages récupérables et divers				
Total (III)	4 605 632	359 487	380 032	4 585 086
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	5 692 615	368 675	382 133	5 679 157

*Informations relatives au bilan SAS H3M – La compagnie des petits****Actif circulant***

	Amount
Stock mobilier	59 321
Stock matériel entrepôt	12 525
Stock fournitures de bureau	1 521
Stock matériel	342 724
Stock emballages perdus	68 322
Stock Marchandises	7 034 604
Stock en transit	628 378
Stock ABB-MDM	795 131
TOTAL	8 942 526

*Informations relatives au bilan SAS H3M – La compagnie des petits***Détail des créances et échéances**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	723 948		723 948
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	13 236	13 236	
Autres créances clients	322 710	322 710	
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 539	1 539	
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	3 867	3 867	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	303 534	303 534	
Autres impôts, taxe et assimilé	2 780	2 780	
Divers	1 123 851	1 123 851	
Groupe et associés	312 698	312 698	
Débiteurs divers	87 319	87 319	
Charges constatées d'avance	2 883 937	2 883 937	
Total	5 779 418	5 055 470	723 948

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.

Dépréciation des stocks

Une part significative des collections antérieures fait l'objet de ventes à des distributeurs.
Ainsi lorsque ces ventes ont lieu dans l'exercice, le montant de la provision sur stock de marchandises est considérablement réduit.

Sur le reliquat, les collections au-delà de la 4e saison sont provisionnées à 100%.

Au 31 janvier 2019, le montant de la provision sur stock de marchandises s'élève à 654,62 K€.

Informations relatives au bilan SAS H3M - La compagnie des petits

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenues	589 137
Interets courus sur emprunts	396
Interets courus a payer	5 191
Dettes prov. pour conge payer	479 291
Provision rtt	31 374
Dettes prov. participation des s	67
Personnel autres charges a payer	25 125
Charges sociales s/c.p	144 852
Charges / provrtt	12 848
Org. soc. cap preca (paie)	2 723
Org. soc. cap provprimes	6 757
Etat - autres charges a payer	2 462
Etat chges a payer - cvae	12 123
Etat chges a payer - tvts	365
Etat chges a payer - organic	20 820
Clients avoirs a etablr	11 702
Abo cfe	12 513
Abo cap effort construction	2 059
Abo cap taxe fonciere	17 531
Total	1 377 336

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a etablr	214 970
R.r.r.o & avoirs a recevoir	10 603
Etat - produits a recevoir	1 123 851
Total	1 349 424

*Informations relatives au bilan SAS H3M – La compagnie des petits***Capitaux propres****Composition du capital**

Capital d'un montant de 8 016 000,00 euros décomposé en 167 000 titres d'une valeur nominale de 48,000 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	167 000	30,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	167 000	48,00

Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	76 142	13 746	29 644		60 244
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges	8 454	5 507	8 454		5 507
Total	84 596	19 253	38 098		65 751

Ventilation des dotations/reprises des provisions

	Dotations	Reprises
Exploitation	429 821	176 412
Financières		
Exceptionnelles		135 320

*Informations relatives au bilan SAS H3M – La compagnie des petits***Dettes****Echéances des dettes**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 700 060	2 226 347	473 713	
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	16 530 544	16 530 544		
Dettes fiscales et sociales	1 339 380	1 339 380		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	466 193	466 193		
Groupe et associés	563 330	563 330		
Autres dettes	193 928	193 928		
Produits constatés d'avance				
Total	21 793 435	21 319 722	473 713	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	374 889			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	563 330			

Comptes de Régularisation**Charges constatées d'avance**

Informations relatives au bilan SAS H3M – La compagnie des petits

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	2 238 811		
Abmt Associations Commerçants	18 063		
Abmt Assurances	12 041		
Abmt Charges	49 058		
ABMT COM INTERNET	16 676		
Abmt Concours Divers	6 773		
ABMT CREDIT BAIL	19 202		
Abmt Divers	50 429		
Abmt Honoraires	3 597		
Abmt Loyers	420 744		
Abmt Maintenance	32 320		
Abmt Stylistes	10 700		
Abmt Taxes Diverses	195		
Abmt Taxes Foncières	5 330		
Total	2 883 937		

*Informations relatives au compte de résultat SAS H3M – La compagnie des petits***Ventilation du chiffre d'affaires net**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	226 523	193 657	420 179
Ventes de marchandises	19 540 120	2 116 291	21 656 411
Produits des activités annexes	52 561		52 561
TOTAL	19 819 204	2 309 947	22 129 151

Chiffre d'affaires réalisé avec les affiliés :

La SAS H3M a décidé de faire évoluer son modèle économique de franchise vers un système de commission d'affiliation.

L'affilié est un intermédiaire opaque qui perçoit une commission.

Le chiffre d'affaires présenté dans les comptes annuels d'H3M correspond aux ventes nettes de commissions.

Les ventes brutes sont enregistrées au crédit du compte "707" tandis que la commission est enregistrée au débit d'un compte de rabais, remise et ristournes "709".

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 39 102 euros

Informations relatives au compte de résultat SAS H3M - La compagnie des petits

Charges et Produits exceptionnels

Détail du résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 772	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	960 514	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	480 756	
Autres charges	20 408	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 233 519
Produits des cessions d'éléments d'actif		290 000
Provisions pour dépréciation		135 320
TOTAL	1 465 449	5 658 839

Abandons de créance consentis par l'actionnaire BH3M :

- sur l'exercice clos au 31 janvier 2009 pour un montant de 525 K€.
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2010 pour un montant de 7,2 K€.
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2016 pour un montant de 1 525 K€.
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2018 pour un montant de 2 450 K€.
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2019 pour un montant de 5 200 K€.

Abandons de créance donnés :

- sur l'exercice clos au 31 janvier 2015 pour 435 K€ (Espagne)
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2016 pour 300 K€ (Espagne 150K€ et Texroc 150K€)
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2017 pour 750 K€ (Espagne 150K€ et Texroc 600K€)
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2018 pour 1 250 K€ (Espagne 300K€ et Texroc 950K€)
- sur l'exercice clos au 31 janvier 2019 pour 882 K€ (Espagne 250K€ et Texroc 632K€)

Ces abandons de créances sont assortis de clause de retour à meilleure fortune.

*Autres informations SAS H3M – La compagnie des petits***AUTRES INFORMATIONS****Effectifs**

Effectif moyen du personnel : 226 personnes dont 1 apprenti et 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	28	
Agents de maîtrise et techniciens	77	
Employés	112	
Ouvriers	9	
Total	226	

Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

Autres informations SAS H3M - La compagnie des petits

Engagements financiers**Engagements donnés****Montant en
euros**

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

3 312 785

Autres engagements donnés

4 940 245

Nantissement conventionnel de fonds de commerce sur des magasins

2 067 500

Cautions BHI Ligne de découvert pour la BNP

762 245

Nantissement de fonds de commerce à objet général

2 070 000

Gage espèces

40 500

Total**8 253 030**

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles



C9

*Autres informations SAS H3M – La compagnie des petits***Engagements reçus****Avals, cautions et autres engagements****Montant en
euros**

<i>Cautions données par les affiliés en garantie de créances H3M</i>	170 000
<i>Garantie bancaire à 1ère demande données par les affiliés</i>	860 000
<i>Garantie bancaire à 1ère demande données par les franchisés</i>	60 000
Avals et cautions	1 090 000

Autres engagements reçus

Total	1 090 000
--------------	------------------

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

*Autres informations SAS H3M – La compagnie des petits***Crédit-Bail**

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	434 000	2 292 777		58 225	2 785 002
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice		53 858			53 858
Amortissements		53 858			53 858
Cumul exercices antérieurs					
Exercice		95 714			95 714
Redevances payées		95 714			95 714
A un an au plus		541 664			541 664
A plus d'un an et cinq ans au plus		1 289 854			1 289 854
A plus de cinq ans	434 000	963 372			1 397 372
Redevances restant à payer	434 000	2 794 890			3 228 890
Valeur résiduelle		103 247			103 247
Montant pris en charge dans l'exercice	8 041	71 721			79 762

Le montant des engagements renseignés relatifs aux crédits-baux immobiliers correspond aux contrats repris dans le cadre de l'achat des actifs des sociétés SCI CDM et SCI CDM 2.

Autres informations SAS H3M - La compagnie des petits

Engagements de retraite

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS19 révisée et par la norme FAS87.
Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 358 402 euros
Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,37 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2017

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE acquis au titre de la période close au 31 janvier 2019 s'élève à 257 852 euros.

Le crédit d'impôt 2018 a été utilisé pour l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers notamment d'effort en matière de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution de son fonds de roulement.

certifié conforme
à l'original

H 3 M

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8.016.000 €

Siège social : 8-10 avenue Lamartine pôle d'activité l'Agavon

13751 – LES PENNES MIRABEAU CEDEX

RCS AIX EN PROVENCE B 382 032 480

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le trente et un Juillet à onze heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, aux Pennes Mirabeau, sur la convocation qui leur a été adressée par le Vice-Président.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Yiu, Vice-Président de la Société.

Monsieur Alain Eusèbe, mandataire de Monsieur Howard Yiu est désigné comme secrétaire de la séance.

Monsieur Thierry CECCOTTI, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que deux associés, représentant 167 000 actions sur les 167 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes avec le récépissé postal ;

87

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par des associés ;

Le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été adressés aux associés dans le délai de convocation de l'assemblée prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019 ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019 ;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019 et quitus au Président ;
- affectation du résultat/dividendes ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du Président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

D7

La discussion est ouverte. Plusieurs échanges de vues ont lieu.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître une perte comptable de 39.040€ , ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance des pertes de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 39 040€, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- affectation au compte report à nouveau : 39 040 €

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

D>



GEDS_40186

Type de document

Déclaration de confidentialité des comptes

Dénomination

CREAPAYSAGES

SIREN

791 406 507

N° de gestion

2013 B 00467

Dépôt N°

2020/1966

Dépôt du

23/04/2020

Date de clôture

30/09/2019

Confidentialité

Dépôt confidentiel

Séparateur GED généré
Séparateur GED édité le
Séparateur GED N°

STA2 Stagiaire (STA2)
23/04/2020 à 09:54:59
GEDS_40186

Centralisation

Oui

Transmission INPI

Oui



C9